



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT 232-2011-01**

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 232-2011-01 modifiant le règlement de construction numéro 232-011 afin de préciser la hauteur des fondations et le niveau du plancher de rez-de-chaussée a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 8 mars 2022 à la séance ordinaire;
- QUE ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Roussillon, le 30 mars 2022;
- QUE ce règlement est entré en vigueur le 4 avril 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Saint-Mathieu, ce 6 avril 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier